****

**Note d’information - 17/03/2014**

**Informations sur les enjeux et grandes échéances de l'année 2014**

**pour les négociations internationales sur le climat**

**LES ENJEUX ACTUELS DES NEGOCIATIONS**

La première application pratique, et contraignante, de la CCNUCC a été officialisée par le **Protocole de Kyoto.** Adopté en 1997, entré en vigueur en 2005, ratifié par 192 parties (les États-Unis ne l’ont jamais ratifié), il a imposé **à 37 pays développés des réductions d’émissions** d’une moyenne globale de -5% par rapport à 1990 (-8% pour l’UE) sur la période 2008 à 2012.Les autres pays ne se sont pas engagés sur des objectifs chiffrés mais ont été associés au processus par des mécanismes incitatifs.

Le **Protocole a été prolongé à la conférence de Doha**, imposant un objectif de réduction des émissions globales des gaz à effet de serre des pays développés d’au moins 18% de 2013 à 2020 ("deuxième période d’engagement") par rapport aux niveaux de 1990. Le compromis final a été impulsé par l’Union européenne, qui a lié la prolongation de son engagement au titre de Kyoto à l’adoption d’une feuille de route pour un accord mondial. La France, avec l’Union européenne, s’est ainsi engagée à participer à la seconde période d’engagement du Protocole de Kyoto à partir du 1er janvier 2013. L’Union européenne a été la première à avoir communiqué en avril 2012 son objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 20% pour la seconde période d’engagement.

L’Union européenne représente seulement 13% des émissions mondiales (part qui ne cesse de décroître).

Toutefois, le Protocole **n’est plus à la hauteur de l’enjeu** : Russie, Japon, Nouvelle-Zélande et Canada se sont désengagés, et l’UE représente seulement 13% des émissions mondiales (part qui ne cesse de décroître). Il faut donc **trouver un successeur au Protocole, qui soit ambitieux, contraignant et applicable à tous.** C’était l’objectif de Copenhague (2009). Il n’a pas été atteint lors de cette conférence, mais a été réaffirmé à Cancun (2010) puis Durban (2011), où les États se sont accordés sur l’adoption d’un "protocole, un instrument juridique ou un résultat ayant force de loi" à l’horizon 2015.

Cette décision doit se matérialiser lors de **la conférence "Paris Climat 2015"** (COP21), où doit être trouvé un accord qui permette de tenir l’objectif des 2 degrés. Celui-ci devra notamment **tenir compte des nouvelles réalités** (les pays développés représentent aujourd’hui moins de la moitié des émissions mondiales), et trouver une application dynamique aux principes fondateurs de "responsabilités communes mais différenciées" et des "capacités respectives"

**FORMAT DES CONTRIBUTIONS NATIONALES**

Les discussions porteront pour partie sur le format des « contributions nationales » qui seront soumises l'an prochain par les pays au secrétariat de la convention, en vue de la conférence de Paris en décembre 2015. Selon l'accord trouvé à Varsovie en décembre 2013, les États s'engagent à présenter leurs engagements « bien avant » la COP de 2015 à Paris, et « dans le premier trimestre 2015 pour les parties prêtes à le faire ». Les 195 États doivent donc commencer à identifier, dès la session de mars, les principaux éléments qui devront figurer dans ces contributions ainsi que les éléments de comparaison entre États.

Un des moments clés de l'année 2014 sera le « **sommet des leaders** », organisé par le secrétaire général des Nations unies à New York le 23 septembre, en marge de l'assemblée générale de l'ONU. Une « réunion clé pour créer une dynamique pour l'accord de Paris.

Au sein de l'Union européenne, le sommet des chefs d'État et de gouvernement des 20 et 21 mars, qui porte sur le cadre dont se dote l'UE pour 2030, sera une autre échéance importante qui vise à entériner un objectif chiffré de réduction d'émissions de gaz à effet de serre en vue de la conférence de Paris. À ce jour, plusieurs pays du bloc de l'est, réunis au sein du groupe de Visegrad, s'opposent à la définition d'un objectif chiffré avant l'issue des négociations de 2015.

La vingtième conférence des parties (COP20) doit se tenir à Lima (Pérou) du 1er au 12 décembre 2014 et devraient permettre de faire avancer les négociations. Elle sera précédée d'une « pré-COP », organisée par le Venezuela du 15 au 18 octobre.

Ensuite, la COP21 se déroulera à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015.

**FINANCEMENTS POST-2020**

Les sessions de Bonn permettront également d'avancer sur la question des financements de la lutte contre les changements climatiques pour l'après-2020. Le Fonds vert pour le climat, qui doit recueillir une partie des 100 milliards de dollars promis par les pays développés à partir de 2020, et qui s'est réuni mi-février, a adopté le principe d'un équilibre entre les financements de l'atténuation et de l'adaptation ; il devrait se réunir une seconde fois au cours du mois de mai. Le Fonds annonce le 7 mars la nomination d'un groupe d'experts chargé de travailler sur la question de la contribution du secteur privé.

Des réunions internationales, en dehors du cadre des Nations unies, devraient également aborder le climat, comme les « spring meeting » de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, le 11 avril, l'assemblée générale du Fonds pour l'environnement mondial du 25 au 30 avril, le G8 des 4 et 5 juin en Russie ou encore le sommet du G20 en Australie mi-novembre.

**RELÈVEMENT DE L'AMBITION D'ICI 2020 POUR L'UE**

À Bonn sera également discutée la question de l'effort de réduction des émissions avant 2020, auquel s'étaient engagés les pays développés à Durban, en décembre 2011. Le secrétariat de la convention entend ainsi mener des discussions sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et présenter les cas de bonnes pratiques appliquées dans certains pays. Les pays développés doivent également présenter, d'ici le 30 avril, et en vue d'une table ronde ministérielle les 5 et 6 juin, leur position quant au relèvement de l'ambition dans le cadre de la seconde période du protocole de Kyoto, qui court de 2013 à 2020.

**CONTRIBUTION CHINOISE**

Dans une contribution envoyée au secrétariat de la convention le 6 mars, la Chine appelle les pays développés à « être leaders » sur la question des réductions d'émissions dans l'accord de 2015. Elle les appelle également à relever le niveau d'ambition d'ici 2020, autant sur l'atténuation que sur l'adaptation et les financements. Elle juge que « l'écart » entre les efforts actuels et la science pour 2020 « n'aurait pas existé si les pays développés s'étaient engagés sur un effort de -40 % par rapport à 1990 ». Dans ce contexte, augmenter l'ambition avant 2020 serait un « bon point de départ pour fixer des engagements pour l'après-2020 », juge la Chine.

La Chine fixe également des échéances en matière de financement, souhaitant que les pays développés adoptent les objectifs suivants : 40 milliards de dollars en 2014, 50 milliards en 2015, 60 milliards en 2016, 70 milliards en 2017, 80 milliards en 2018 et 90 milliards en 2019, avant l'échéance de 2020 (100 milliards).

Dans une contribution publiée en février, les États-Unis se sont dits opposés à toute distinction entre pays développés et pays en développement dans le futur accord.

**RAPPORT DU GIEC**

Le second et le troisième volet du cinquième **rapport du Giec** seront publiés le 29 mars au Japon et le 12 avril en Allemagne. Ils seront complétés par un rapport de synthèse, présenté à Copenhague le 31 octobre.